

CAPACITE D'ACCUEIL DU SERVICE

Le SESSAD a actuellement une capacité d'accueil de 48 enfants. Chaque bénéficiaire est orienté vers le SESSAD par la MDPH sur demande de la famille / représentant légal.

Une convention cadre départementale formalise les modalités d'intervention du SESSAD dans les établissements scolaires.

Le SESSAD fonctionne sur une moyenne de 210 jours, y compris pendant une partie des vacances scolaires.

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE

Directeur,
Directeur adjoint,
Médecin psychiatre,
Chef de service,
Psychologue,
Psychomotricien,
Orthophoniste,
Éducateur spécialisé.

SECTEUR GEOGRAPHIQUE



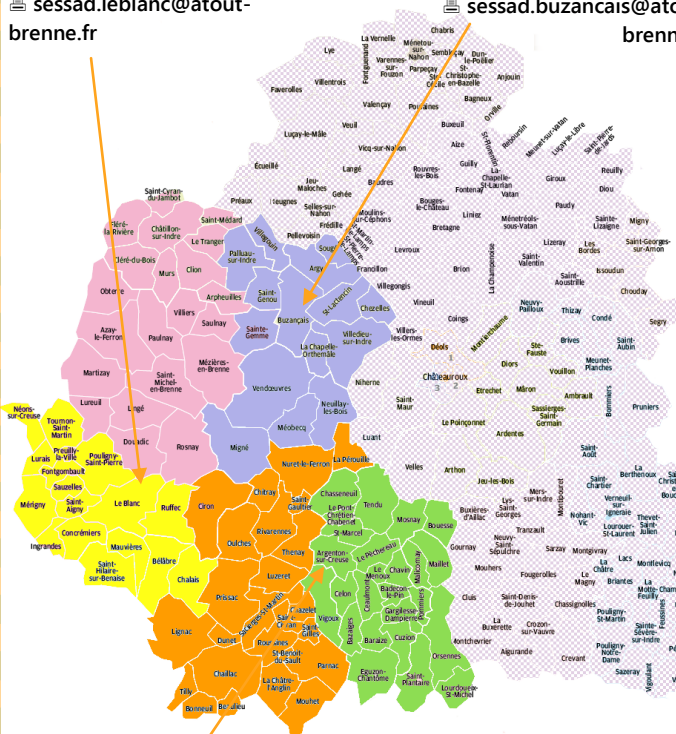
SESSAD LE BLANC
11 Rue Albert Chichery
36300 LE BLANC

✉ sessad.leblanc@atout-brenne.fr



SESSAD BUZANCAIS
16 cours de la Turquerie
36500 BUZANCAIS

✉ sessad.buzancais@atout-brenne.fr

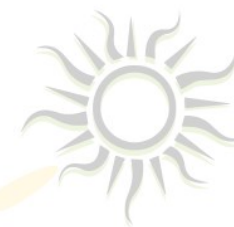


SESSAD ARGENTON
71 Rue Auclert Descottes
36200 ARGENTON/Creuse

✉ sessad.argenton@atout-brenne.fr



Imprimé par nos soins - Brochure d'information - ne pas jeter sur la voie publique



S.E.S.S.A.D

Service d'Éducation Spécialisée
et de Soins A Domicile



Association ATOUT BRENNNE
Siège social : 14 rue Blaise Pascal
36300 LE BLANC
☎ 02 54 37 19 57
✉ sessad.leblanc@atout-brenne.fr

POUR QUI ?

Les bénéficiaires de l'agrément sont des enfants, adolescents de 3 à 16 ans déficients intellectuels avec ou sans troubles associés.

Le SESSAD s'adresse tout particulièrement à des enfants scolarisés en milieu ordinaire, présentant des troubles pouvant être : psychologiques, psychomoteurs, langagiers, etc... qui entraînent des difficultés d'adaptation et d'intégration scolaires, sociales, familiales.

Ils bénéficient d'une orientation MDPH.

3 À 6 ANS

Enfants non soumis à l'obligation scolaire accueillis en école maternelle.

☞ Objectifs : favoriser l'éveil, l'autonomie et la socialisation

6 À 16 ANS

Enfants soumis à l'obligation scolaire

☞ Objectifs : soutien à la scolarisation et la socialisation de l'enfant en école élémentaire et dans son environnement quotidien.

☞ Objectifs : soutien à la scolarisation au collège, à la socialisation et à la préparation du projet préprofessionnel du jeune.

POUR QUOI ?

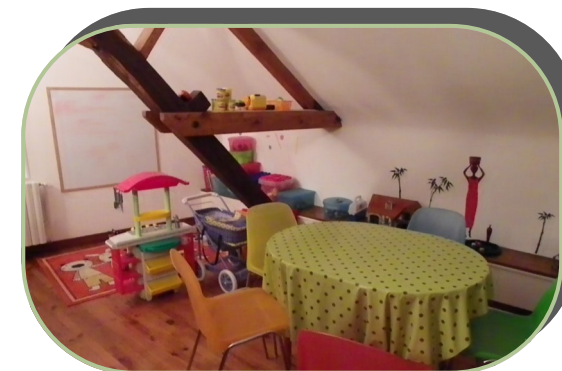
Les actions du SESSAD s'inscrivent dans un dispositif global d'interventions qui prend en compte l'enfant dans sa problématique personnelle en lien avec son entourage proche.

L'objectif premier du SESSAD est de permettre le maintien en milieu ordinaire (école, famille) d'enfants et d'adolescents en difficulté par le biais d'un processus d'aide et de soutien individualisé dans les lieux de vie.

Le projet du SESSAD repose sur un accompagnement spécifique et/ou complémentaire des services médicaux existants (CMP) ou des aides proposées par les enseignants spécialisés (RASED).



COMMENT ?



Le SESSAD intervient dans les locaux du service et/ou dans les différents lieux de vie de l'enfant, sous forme de séances spécifiques :

- éducatif
- orthophonie,
- psychomotricité,
- soutien psychologique.

Un Projet Individualisé d'Accompagnement de l'enfant est construit conjointement entre la famille et l'équipe pluridisciplinaire en concertation avec les partenaires.

Les relations et rencontres entre l'équipe et les parents sont régulières.

Le SESSAD est invité à participer aux réunions de PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) dans les écoles.